



Bourgogne
C o n s e i l
é c o n o m i q u e
e t s o c i a l

SAISINE

« Le rôle de la Région en matière de santé »

SYNTHESE

présentée par

Jean-Louis BILLET

et

Michel MARTIN

Membres de la Commission n° 4

« *Relations européennes et internationales, Habitat, Culture,
Sports et loisirs, Santé et politiques sociales* »

Chargée d'études

Magali LENOIR

SEANCE PLENIERE DU 26 OCTOBRE 2005

Afin de répondre à la saisine du Conseil régional mais également dans une volonté plus large de **prendre en considération les besoins et les attentes des citoyens bourguignons**, le CESR a souhaité s'intéresser plus particulièrement à la **réorganisation du système de soins au niveau des bassins de vie** initiée par les professionnels afin de répondre aux besoins sanitaires et sociaux des patients.

Le CESR insiste d'ailleurs tout au long du rapport sur la nécessité **d'adopter une approche globale de la santé centrée sur les besoins de la population** et permettant une implication du patient dans le processus de soins.

Toutefois, le CESR a choisi de **mettre l'accent sur les "actions innovantes" qui émergent** sur le territoire : le regroupement de professionnels au sein de structures particulières -les réseaux de santé et les maisons médicales-.

Il s'agit de faire **le lien entre santé et aménagement du territoire** afin de permettre à la Région de **se positionner sur des sujets essentiels qui concernent l'ensemble des citoyens**.

L'objectif est d'entamer une réflexion et de proposer un certain nombre d'actions ciblées afin d'apporter une réponse globale de santé aux Bourguignons en prenant en considération **toutes les dimensions de la santé, tant médicales ou sociales que psychologiques**.

Bien que la santé soit une compétence de l'Etat, le CESR émet des propositions afin que la collectivité régionale puisse y contribuer et être à l'initiative d'un certain nombre d'actions en lien avec les compétences qu'elle exerce déjà.

Proposition n°1 :

Contribuer à la mise en place d'une « plate-forme » régionale d'échanges sur la santé : pour présenter aux usagers les réseaux de santé, permettre aux professionnels de la santé et du secteur social d'échanger et de diffuser des informations sur les bonnes pratiques au niveau du territoire

Accessible sur Internet aux professionnels de santé, aux acteurs du secteur social et aux usagers de la région, elle faciliterait la **mise en relation des acteurs** et permettrait de répondre aux attentes fortes de chacun.

Cette plate-forme pourrait contenir un ensemble **d'informations à partager** :

- 1) des éléments relatifs au **mode de fonctionnement en réseau (réseaux de santé et maisons médicales)** et à ses **implications** tant pour les **praticiens** (*pratiques collectives, compétences et formations*) que pour les **adhérents** (*implication du patient dans le processus de soins, droits et devoirs du patient*) ;
- 2) une **carte interactive de la région Bourgogne** afin de localiser **les différentes expériences de regroupements de professionnels sur le territoire** (réseaux de santé par pathologies, réseaux de coordination ville-hôpital, maisons médicales), de proposer aux professionnels et aux usagers un accès à des informations précises sur chaque réseau (coordonnées, contacts, site web, personnes ressources, aire d'influence du réseau) et de permettre de faire un lien avec leur site internet. Cette carte pourrait également contenir des informations relatives aux réseaux et maisons médicales en projet ;
- 3) **un forum d'échanges** permettant **la diffusion, le transfert de connaissances et de compétences, mais aussi le partage de référentiels ou l'harmonisation des référentiels** entre professionnels.

(Chacun de ces points fait l'objet d'une présentation détaillée ci-dessous).

Accessible dans le cadre d'un **portail de santé régional**, cette plate-forme pourrait être animée par la Région en concertation avec plusieurs acteurs parmi lesquels l'URCAM et l'Agence Régionale d'Hospitalisation mais aussi la Mission Régionale de Santé.

La **Région** participerait ainsi directement à la **recomposition du paysage sanitaire et social** régional mais aussi à la reconnaissance d'une **approche globale et transversale de la santé** tant dans sa dimension médicale que sociale.

Cette plate-forme régionale d'échanges sur la santé contribuerait donc à créer un meilleur maillage territorial en Bourgogne et s'inscrirait dans le cadre d'une démarche plus globale d'une **politique d'aménagement sanitaire et sociale du territoire**.

Présentation du contenu de la plate-forme régionale d'échanges sur la santé

Le CESR attire l'attention du Conseil régional sur la **nécessité d'actualiser une telle base de données** étant donné les départs massifs en retraite des professionnels au cours des prochaines années et l'évolution de l'offre de soins au niveau des bassins d'emplois liés à la mobilité professionnelle de certaines professions (kinésithérapeute, infirmière).

Proposition n°2 :

**Renforcer les actions de prévention et d'éducation à la santé
et les intégrer dans le parcours de santé**

Le CESR a constaté que l'éducation et la prévention restent un maillon faible du système de soins. Il souhaite que les dimensions préventives soient **intégrées dans le parcours de soins** afin de **réduire les risques immédiats** et prévenir les **risques plus lointains**.

Le CESR insiste sur le fait que ces objectifs pourraient être atteints dans le cadre d'une prise en charge globale de la santé sous **tous ses aspects** : la santé **physique, mentale et sociale**.

L'objectif est **d'impliquer l'ensemble des acteurs** dans le processus de prévention afin qu'ils deviennent **responsables et acteurs de leur santé**. Ce processus d'éducation à la santé pourrait débuter dès le plus jeune âge et doit **se poursuivre tout au long de la vie**.

Le CESR propose à la Région de mettre en place deux types d'actions :

- la **sensibilisation, l'éducation et la responsabilisation** de chaque Bourguignon à la santé. Ceci pourrait faire l'objet **un guide « éducation à la santé »** en concertation avec **les acteurs du domaine sanitaire et social suivi de manifestations** sur chacun des thèmes identifiés sur l'ensemble du territoire, la mise en oeuvre **d'actions de formation** aux **gestes de premier secours** et aux **gestes qui sauvent** (prise en charge précoce des accidents cardiovasculaires).

Le Conseil Régional pourrait dresser une **liste des différents thèmes** susceptibles de faire l'objet d'une prévention particulière étant données les caractéristiques sanitaires et sociales de la Bourgogne en concertation avec les instances en charge de ce dossier dans la Région.

Proposer à la Région de mettre en place un Schéma régional de prévention et d'éducation à la santé

Face à l'importance des risques et du poids déterminant des comportements individuels dans les décès prématurés, le CESR souhaiterait que la Région mette en place un Schéma régional de prévention et d'éducation à la santé après une consultation des différents acteurs (Etat, URCAM, professionnels de santé, Institut national de prévention de l'Education pour la santé).

Favoriser le mieux disant sanitaire, social et environnemental dans toutes les actions menées et financées par la Région

Proposition n°3 :

Proposer des actions de formation mieux adaptées à l'évolution des pratiques professionnelles et à la transversalité des métiers

Le CESR propose donc au Conseil régional que soit entamée une **réflexion globale sur les métiers de la santé**, afin d'analyser leurs contenus pour ensuite proposer des formations adaptées aux besoins exprimés par les professionnels sur le terrain. Une identification des nouveaux métiers sera menée.

Cette **réflexion pourrait être menée par le Conseil régional en deux temps** :

- **réalisation d'une enquête** en vue d'identifier les contenus des métiers, de construire des profils de poste et de préciser les compétences associées à l'exercice de ces métiers mais aussi liées à l'apparition de nouveaux métiers.
- **construction de programmes de formations -initiale et continue-** en concertation avec les professionnels présents sur le terrain afin de proposer l'offre de formation la mieux adaptée aux besoins exprimés sur les territoires.

DE NOUVEAUX BESOINS DE FORMATION CONTINUE

Il s'agit de mettre en place **un outil de prospective pour les professionnels. De ce fait, le CESR propose une mutualisation des formations** au niveau d'un bassin de vie ou au niveau d'un département.

DE NOUVEAUX BESOINS DE FORMATION INITIALE MIEUX ADAPTES A L'EXERCICE DE NOUVEAUX METIERS AU SEIN DES RESEAUX

Le CESR a identifié par exemple deux nouveaux métiers :

- animateur de réseau,
- coordonnateur de réseau.

Le CESR souhaiterait que la Région Bourgogne se positionne vis-à-vis de ces nouveaux métiers afin de proposer à l'Université la création d'un **mastère « management des réseaux sanitaires et sociaux » en partenariat avec les réseaux : l'URCAM et l'Agence Régionale d'Hospitalisation**. Ce mastère pourrait être validé soit dans le cadre d'une formation initiale soit dans le cadre d'une formation continue.

Le CESR souhaiterait que le Conseil régional développe des formations à distance (FOAD) afin de permettre à tous de pouvoir se former à leur rythme.

Des formations de type FOAD pourraient donc être envisagées.

Cette démarche pourrait s'intégrer dans le projet de création d'un « pôle régional de formations sanitaires et sociales ».

Proposition n°4 :

**Généraliser l'accès aux TIC sur l'ensemble du territoire :
développer la télémédecine afin de proposer à tous les Bourguignons
des diagnostics partagés, des soins spécialisés voire des interventions
chirurgicales à distance**

Les nouvelles technologies élargissent considérablement le champ de l'exercice de la médecine, notamment pour la consultation à distance, la coordination des soins ou dans le domaine de la formation à distance des praticiens, les échanges de données médicales numérisées entre centres de soins, hôpitaux et médecins.

Sur le plan économique, la téléimagerie permet de réduire les coûts de transferts des patients ou des praticiens et évite une redondance des examens.

Cependant, le CESR souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur les **conditions de réussite pour l'adoption de dispositifs de télémédecine en Bourgogne** :

- disposer de moyens humains et d'une organisation structurée,
- généraliser l'accès à Internet à haut débit sur tout le territoire,
- financer des équipements informatiques dans les structures périphériques,
- former les médecins à l'utilisation des technologies de l'information et aux applications possibles de la télémédecine,
- développer des outils de sécurisation et de protection des données transmises.

Une attention particulière doit être portée **aux aspects humains et organisationnels**. En effet, la qualité des relations humaines entre les acteurs, la collaboration entre les praticiens, leurs disponibilités auront un impact important sur la mise en œuvre et la réussite d'une telle démarche.

Proposition n°5 :

Revaloriser les métiers du secteur sanitaire et social

Le CESR propose plusieurs mesures visant à aller à l'encontre de ce phénomène :

- proposer à l'Etat une répartition fondée sur une élaboration régionale du numerus clausus afin de favoriser les régions avec des densités médicales inférieures à la moyenne nationale,
- privilégier le regroupement et la mutualisation des moyens en regroupant des équipes au sein de pôles d'excellence ou de référence,
- transférer ou déléguer une partie des tâches médicales au personnel paramédical en leur proposant auparavant une formation adaptée.

Des actions peuvent être menées en **amont et ciblées sur les jeunes** afin de revaloriser les métiers dans ce secteur:

- élargir les dispositif « Réciprosanté » à d'autres professions afin d'attirer des jeunes sur le territoire et les inciter à rester en Bourgogne, notamment en prenant en compte les frais d'inscription aux concours,
- organiser des journées d'échanges entre professionnels de santé et lycéens (table ronde à thèmes...),
- proposer aux jeunes des « journées découvertes » au sein des réseaux. Les jeunes pourraient ainsi découvrir les nouvelles pratiques professionnelles et se rendre compte de l'intérêt des métiers et de la diversité des tâches effectuées.

Proposition n°6 :

Participer à l'équipement des maisons médicales et des réseaux de santé

La Région pourrait participer au financement des équipements au sein des structures qui fonctionnent en réseau.

Ainsi, elle pourrait participer au financement :

- des équipements informatiques (ordinateurs, accès à Internet) afin d'assurer la communication entre les systèmes de coordination et les échanges entre acteurs d'un même réseau ou de réseaux différents mais présents sur le territoire bourguignon,
- de certains équipements médicaux (fauteuils de dentistes, appareils ophtalmiques...) dans les maisons médicales afin de permettre à des spécialistes de venir ponctuellement et d'intervenir en zones éloignées au sein des maisons médicales pluridisciplinaires,
- des modes de transports pour faciliter le déplacement des personnes âgées, handicapées, à mobilité réduite ou à ressources limitées.